

Bruxelles, le 05.04.2002

- A Messieurs les Gouverneurs des Provinces wallonnes,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres des Villes et Communes wallonnes,
- Aux Pouvoirs de tutelle de ces Villes et Communes,
- Aux Pouvoirs Organiseurs d'établissements d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française en Région wallonne,
- Aux Directions d'écoles secondaires subventionnées par la Communauté française en région wallonne,
- Aux Directions d'écoles secondaires de la Communauté française en Région wallonne,

Références :

POUR INFORMATION :

- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Au Conseil permanent de l'enseignement officiel neutre subventionné,
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique,
- Aux membres du service d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux syndicats du personnel enseignant,
- Aux Associations de Parents.
- A la Direction générale de l'économie et de l'emploi de la Région wallonne

**Objet : Accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif aux programmes d'immersion linguistique : 2<sup>e</sup> appel à projets.**

Madame, Monsieur,

Les accords de coopération conclus entre la Communauté française et la Région wallonne, les 22 juin et 4 juillet 2000, ont créé un Fonds permettant de financer des programmes d'immersion linguistique.

Le Fonds est doté, pour l'année 2002, d'un crédit de 464 800,36 euros, soit 18,75 millions de francs belges, par la Région wallonne, au bénéfice de certains établissements d'enseignement secondaire, en priorité ceux qui répondent aux critères de discrimination positive. C'était l'objet du premier appel à projets.

Par ce deuxième appel à projets, la Région wallonne et la Communauté française ont décidé d'élargir le champ d'application de la convention en y associant certains établissements, dont les projets seront également financés en tout ou en partie, déterminés sur base de critères objectifs arrêtés par le Comité de gestion.

Par immersion linguistique totale ou partielle, il convient d'entendre ici toute expérience qui met un certain nombre d'élèves dans un « bain linguistique » notamment à l'occasion :

- de stages ou voyages d'étude en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou dans un pays étranger ;

- d'échanges de classes et/ou de professeurs avec des établissements scolaires de ces communautés ou de ces pays ;
- d'échanges culturels et/ou d'expériences de type culturel dans la langue cible;
- d'interventions de locuteurs naturels (native speakers) dans les écoles ;
- de toute autre action visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion ou en simulation d'immersion.

Les programmes visés ci-dessus pourront notamment s'inscrire dans le cadre du programme SOCRATES (Comenius).

Il va de soi que les visites d'un jour, les voyages touristiques et les rencontres occasionnelles ne répondent pas aux critères d'une action d'immersion. Par contre, les activités de préparation, les actions de renforcement de la langue concernée et l'exploitation des données recueillies lors du séjour font partie intégrante du projet.

Dans chaque projet, on veillera à ce qu'il existe une adéquation entre les langues étrangères apprises par le groupe d'étudiants bénéficiaire, la langue pratiquée dans le pays visité et les matières prévues dans les programmes scolaires.

Vous êtes invités à rentrer pour le 31 mai 2002 au plus tard les projets pour l'année 2002 en complétant le dossier annexé à la présente circulaire. Les services d'inspection et d'animation pédagogique sont à votre disposition pour vous aider utilement à mettre sur pied un tel projet.

Un établissement scolaire concerné peut introduire plusieurs projets s'ils concernent des groupes d'étudiants différents.

Les projets seront examinés et sélectionnés par le « Comité de Gestion » du Fonds, composé comme suit :

- trois représentants du Gouvernement wallon ;
- trois représentants du Gouvernement de la Communauté française ;
- un représentant de la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne et un représentant de l'Administration du Ministère de la Communauté française, avec voix consultative, chacun assumant alternativement le secrétariat.

Les critères de sélection des projets concerneront notamment :

- la réalité d'un profit linguistique pour les élèves concernés ;
- la qualité pédagogique du projet et son caractère innovant, notamment au niveau linguistique ;
- la transparence des coûts et l'élaboration rigoureuse de la budgétisation du projet ;
- le nombre d'élèves participant au projet ;
- l'encadrement ;
- les actions qui étayent le projet.

Tout séjour en immersion linguistique sera assimilé à la fréquentation scolaire classique en ce qui concerne la régularité des études et notamment pour l'homologation des diplômes moyennant, le cas échéant, la mise en œuvre par le chef d'établissement des dispositions particulières reprises notamment dans les circulaires suivantes :

- Echanges dans l'enseignement secondaire, circulaire du 3 juin 93, réf. JD/VHR-mtp/93 ;
- Modalités d'organisation des stages en entreprises, circ. du 7/10/99, réf. A/99/22.

Les projets doivent être introduits pour le 31 mai 2002 au plus tard à l'adresse suivante :

**Direction Générale de l'enseignement obligatoire**  
**Fonds d'organisation de programmes d'immersion linguistique**  
**Madame Sylvie DESHPANDE**  
**Cité administrative de l'Etat – 5<sup>ème</sup> étage**  
**Boulevard Pachéco 19 – Boîte 0**  
**1010 - BRUXELLES**

Dans l'espoir que vous mettez à profit la chance que peut être ce fonds, je vous prie de me croire, Madame, Monsieur,

votre dévoué,

Pierre HAZETTE

# Dossier d'introduction d'un projet « immersion linguistique »

## Deuxième appel 2002

(Veuillez numéroter les pages et apposer sur chacune le cachet de l'établissement)

### 1. Nom de l'établissement

Téléphone : ..... Fax : ..... Email : .....

Nom et prénom du Chef d'établissement : .....

Pouvoir organisateur : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Email : .....

### 2. Siège et/ou implantation concerné(e)(s) par le projet

Siège de l'établissement : .....

Adresse : .....

CP : ..... Localité : .....

Implantation de l'établissement : .....

Adresse : .....

CP : ..... Localité : .....

### 3. Intitulé et thème du projet

Intitulé : .....

Langue cible : .....

Type de projet : stage(s) ou voyage(s) d'étude en Communauté flamande, germanophone ou dans un pays étranger, échange(s) de classes ou de professeurs, échange(s) culturel(s), expériences culturelles dans la langue cible, intervention(s) d'un « native speaker », autre(s) action(s) visant à favoriser l'apprentissage de langues en immersion (à préciser)

### 4. Responsable pédagogique du projet

Nom / prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Email : .....

## 5. Informations détaillées sur le projet proposé

**Description :**

**Objectifs :**

**Résultats escomptés :**

**Critères d'évaluation des résultats au terme du projet :**

<sup>1</sup> Dressez ici une synthèse que vous développerez, pour chacun des points, dans une annexe

## 6. Nombre de participants

**Nombre potentiel de jeunes de votre établissement participant au projet**

<b>Année(s) d'études :</b>	<b>Nombre d'élèves participants :</b>	<b>Option groupée (pour l'ens. TQ / P)</b>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Personnel éducatif concerné :**

**Nom / prénom :**

**Fonction :**

.....	.....
.....	.....
.....	.....

## 7. Planification du projet

**Action**

**Date**

.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

### **8. Etablissement(s) d'enseignement impliqué(s) dans le projet**

(dans le cadre de stages ou d'échanges avec des établissements d'enseignement en Communauté flamande, germanophone ou à l'étranger, veuillez indiquer les coordonnées de(s) établissement(s) partenaire(s))

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

CP : ..... Localité : .....

Pays : .....

### **9. Partenaires autres qu'établissement(s) d'enseignement**

Identification du partenaire : .....

Adresse : .....

CP : ..... Localité : .....

Pays : .....

### **10. Financement du projet**

Bénéficiez-vous d'une source de financement complémentaire pour le présent projet (ex. :Comenius) ? : OUI / NON

Si oui,

1. indiquez l'origine du financement et joindre une copie de la décision de l'instance concernée : .....
2. complétez la colonne 3 de l'annexe 1

### **11. Actions et budgétisation du projet**

Cette rubrique doit être développée conformément à l'annexe n°1

Il convient pour chaque action de ventiler les coûts, en francs belges et en euros, par types de dépenses :

- coûts en personnel
- coûts en mobilité (frais de transport, de séjour et autres frais afférents)
- coûts de préparation
- coûts organisationnels
- autres coûts ( à préciser)

**Approbation** (Date, nom et signature)

**Responsable du P.O.**

(uniquement pour l'enseignement subventionné)

**Chef d'établissement**

**Responsable pédagogique**

**Annexe 1 au dossier d'introduction d'un projet d'immersion linguistique : budget**  
(Veuillez numéroter les pages et apposer sur chacune le cachet de l'établissement)

<b>Colonne 1</b> Actions prévues couvrant, le cas échéant, les phases avant, pendant et après les activités envisagées dans le cadre du projet	<b>Colonne 2</b> Coûts en euros à charge du Fonds d'immersion linguistique	<b>Colonne 3</b> Coûts en euros pris éventuellement en charge par une autre instance
	<b>Total :</b>	

**Coût total du projet**  
En euros

--

## **Annexe 2**

**Instructions relatives à la manière de compléter et de transmettre le dossier d'introduction du projet.**

- 1. Le dossier doit être, de préférence, dactylographié ;**
- 2. Les établissements peuvent obtenir le téléchargement des formulaires relatifs au dossier d'introduction du projet sur le site [www.ministre.pierre.hazette.org](http://www.ministre.pierre.hazette.org) à la rubrique « circulaires ». Le dossier complété de cette manière (sans apporter de modifications aux différents cadres prévus) doit être**
  - 1) envoyé par e-mail à [sylvie.deshpande@cfwb.be](mailto:sylvie.deshpande@cfwb.be)**
  - 2) imprimé et soumis à la signature des responsables avant l'envoi par la poste à**

**Direction Générale de l'enseignement obligatoire  
Fonds d'organisation de programmes d'immersion linguistique  
Madame Sylvie Deshpande  
Cité administrative de l'Etat, 5<sup>ème</sup> étage  
Boulevard Pachéco 19, boîte 0  
1010 Bruxelles**